

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

NOTE VERBALE

Réf.: ILO/RELOFF/16-05-2022/18

Dispositions opérationnelles relatives à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail (27 mai – 11 juin 2022)

Badges pour les fonctionnaires accompagnant les ministres et secrétaires d'État

Le Bureau international du Travail présente ses compliments aux Missions permanentes des États Membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a l'honneur de se référer aux informations figurant au paragraphe 1/7 des [Dispositions opérationnelles relatives à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail](#): «[l]es "personnes qui accompagnent les ministres ou secrétaires d'État à titre officiel" visées à l'article 2.2 a) du Règlement ne seront pas accréditées non plus, mais un badge protocolaire spécial sera remis à **un maximum de deux personnes non accréditées par ministre** ou autre dignitaire assistant à la Conférence, qui leur permettra d'accéder aux locaux de la Conférence uniquement pour assister aux séances plénières du 6 au 9 juin, au Sommet sur le monde du travail du 10 juin et à la cérémonie de clôture du 11 juin».

Les Missions permanentes sont priées de déposer leur demande de badges dans les plus brefs délais à l'adresse frassier@ilo.org, en fournissant les informations suivantes pour chacun des **deux accompagnants non accrédités**:

Mission permanente du (de la):

Nom et prénom:

Titre:

Adresse électronique:

Numéro de téléphone mobile:

Date d'arrivée à Genève:

Il est important de noter que les officiers de sécurité sont compris dans ce nombre maximum de deux accompagnants non accrédités.

Les badges destinés aux fonctionnaires accompagnant les ministres pourront être retirés au **bureau d'inscription** sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie.

Les horaires d'ouverture du bureau d'inscription situé au **bureau (niveau P1) du bâtiment de l'OIT** sont les suivants:

- le **vendredi 27 mai 2022, de 10 h à 16 h.**

Les horaires d'ouverture du bureau d'inscription situé à la **porte de Pregny du Palais des Nations** sont les suivants:

- le **samedi 28 mai, de 10 h à 17 h;**
- le **dimanche 29 mai, de 10 h à 19 h;**
- la première semaine:
 - o le lundi 30 et le mardi 31 mai, de 8 h à 19 h;
 - o du mercredi 1^{er} au samedi 4 juin, de 9 h à 17 h;
- la deuxième semaine:
 - o du lundi 6 au samedi 11 juin, de 9 h à 17 h.

Il est recommandé aux Missions permanentes de s'inscrire et de retirer leurs badges les vendredi 27 (OIT), samedi 28 et dimanche 29 mai (Palais des Nations) afin d'éviter une très longue attente au bureau d'inscription dans la matinée du lundi 30 mai 2022.

Retrait des badges pour les ministres

Les Missions permanentes auront la possibilité de retirer le badge de leur ministre sur présentation d'une autorisation de retrait sous forme de **note verbale**, ainsi que du **passport biométrique** du ministre.

Ambassadeurs

Il convient de noter que les ambassadeurs accompagnant les ministres **doivent être accrédités à la Conférence, s'être inscrits et avoir retiré leur badge pour la Conférence, qui comporte une photo**, au bureau d'inscription. L'accès aux locaux où se tiendra la Conférence, dans l'enceinte du Palais des Nations ou dans le bâtiment de l'OIT, est réservé aux personnes munies d'un badge avec photo, qui doit être porté de manière visible à tout moment. Il sera également nécessaire d'être muni, en permanence, d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité, car des contrôles aléatoires pourront être effectués.

Le Bureau international du Travail remercie les Missions permanentes des États Membres de l'OIT de leur compréhension et saisit cette occasion pour leur renouveler les assurances de sa haute considération.